

Le 10/02/2019

Mesdames et Messieurs les pétitionnaires du
quartier st germain

OBJET : projet d'aménagement de la place st germain

Mesdames, Messieurs,

Le Maire, Guy Férez a pris connaissance de votre pétition et réserves quant au projet d'aménagement de la place Saint Germain et m'a chargé de vous faire réponse.

Je vous rappelle que ce projet a fait l'objet de nombreux échanges via trois réunions dont deux réunions publiques pour lesquelles les dates ont été largement communiquées par boîtage, annonces dans les journaux locaux (l'Auxerrois et l'Yonne republicaine) et sur le site internet de la ville.

Une première réunion s'est tenue le **23 avril 2018** en présence des membres du conseil de quartier du Centre ville, des représentants des lycéens, des professeurs mais aussi des proviseurs des lycées Jacques Amyot et Saint Germain. Elle a été l'occasion de discuter des premières orientations du projet.

La réunion publique du vendredi **7 décembre 2018** à l'abbaye St Germain en présence des riverains et de quelques membres du conseil de quartier a permis de présenter le projet et d'en argumenter la conception. Cette réunion a été un moment d'échanges fructueux et de concertation indéniable. A cette occasion, une majorité de riverains a souhaité que le projet soit retravaillé afin de répondre aux *problématiques de sécurité, de vitesse excessive et d'accès aux rues secondaires*.

J'ai demandé aux services de la Ville de revoir le projet d'aménagement de manière à répondre aux attentes qui avaient été formulées lors de cette réunion du 7 décembre.

L'objectif de la réunion publique du vendredi **11 janvier 2019** était donc de présenter aux riverains les résultats du nouveau travail sur la base de deux nouveaux scénarii et de recueillir leurs observations.

Je tiens à vous informer que la place Saint Germain étant située dans le périmètre du secteur sauvegardé, le projet et les matériaux ont fait l'objet d'un travail avec l'Architecte des Bâtiments de France. Ce dernier a validé le projet et ses matériaux.

L'aménagement et les matériaux envisagés permettent en outre de mettre en valeur le site et l'Abbaye Saint Germain, un des monuments des plus remarquables de la ville d'Auxerre. L'aménagement s'appuie sur une large végétalisation de l'espace public avec plantations d'arbres de manière à lutter contre les îlots de chaleur, en lien avec les thèmes de la nature en ville, de la reconquête des espaces publics et des démarches « jardinons nos rues ». Le projet permet en outre de limiter l'imperméabilisation des sols et de favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Une réflexion importante a également été menée sur l'accessibilité des Établissements Recevant du Public aux personnes en situation de handicap avec la création de rampe s'intégrant discrètement à l'environnement existant et à l'aménagement.

L'objectif de l'aménagement est aussi de faire de ce site une véritable place urbaine et piétonne. Les espaces publics urbains ont longtemps été sacrifiés à la primauté de la voiture. L'espace public a aussi d'autres fonctions qu'il convient de développer pour le bien être et le plaisir de tous. Cette démarche passe inévitablement par une réduction significative du stationnement actuel pour un meilleur partage de l'espace public. Certains riverains possèdent des garages, d'autres s'acquittent d'une carte de stationnement « résident » et des places sont disponibles gratuitement à proximité de la place Saint Germain sur la contre allée de la Chaînette et le long du boulevard du même nom.

L'aménagement propose la création d'un square d'une surface de 200 m² et d'autres espaces pour se poser avec bancs et fauteuils, pour échanger avec ses voisins, pour le bien vivre ensemble, en permettant l'accueil des Auxerrois mais aussi des touristes.

Bien évidemment, nous sommes les premiers conscients que les espaces publics ne sont pas toujours bien respectés et que l'aménagement ne peut régler tous les problèmes d'incivilité. Il y a nécessité d'une appropriation de l'espace public par les riverains pour que ce dernier soit mieux respecté et c'est toute l'importance de la qualité de l'aménagement et des démarches engagées dans le cadre de la concertation, du programme « jardinons nos rues » et « les incroyables comestibles ».

Enfin, la mise en place d'une borne d'accès à l'entrée de la rue ne peut être vue comme une privatisation de l'espace public, bien au contraire.

Une privatisation, c'est un espace fermé physiquement à toutes personnes sauf aux propriétaires et ayants droits qui en ont la jouissance. La rue et la place resteront des espaces publics et seront accessibles à toute heure aux piétons, cyclistes et autres modes de déplacement doux. La borne escamotable en entrée de rue participe au rééquilibrage des usages. Elle est destinée à réguler la circulation automobile mais aussi à limiter le transit dans le quartier à l'image des secteurs piétons du centre ville.

Le projet présenté en réunion propose de retrouver un véritable équilibre entre piétons, cyclistes et automobilistes, et de favoriser la cohabitation de tous de manière à assurer *in fine* la sécurité et le bien vivre ensemble.

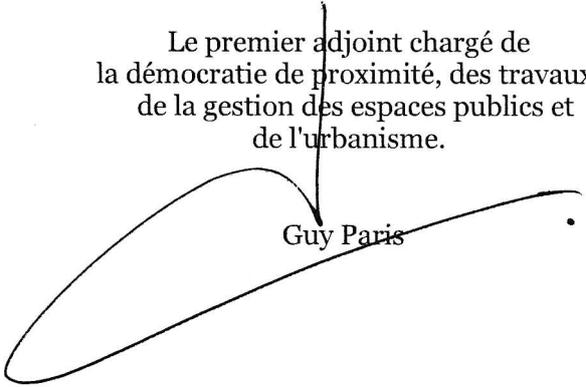
Le report du transit actuel par la Place St Germain et la rue Cochois aura un impact insignifiant sur les autres rues périphériques, le constat en a été fait lors des travaux de GRDF en 2018.

La limitation de l'accès aux automobiles permet également de répondre aux problèmes de sécurité soulevés par la DDSP dans le cadre du plan vigipirate du fait de la présence d'ERP sensibles tel le lycée St Germain. Elle permet également de répondre au problème du trafic de drogue récurrent devant le lycée St Germain et de casser le mode opératoire des dealers.

J'espère que ces éléments d'explications sur les objectifs et modalités d'aménagement de cette Place St Germain lèveront les réserves que vous avez exprimées. Le projet retenu et validé par le Maire, par ses qualités esthétiques et environnementales sera un atout supplémentaire pour la mise en valeur touristique de ce site remarquable.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le premier adjoint chargé de
la démocratie de proximité, des travaux,
de la gestion des espaces publics et
de l'urbanisme.



Guy Paris